

BEURIVAGE

États financiers consolidés

31 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation de la dette nette	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8 - 25



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur la Maire et membres du Conseil municipal,

Rapport sur les états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Beaurivage, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.



**Bourque
Richard
Boutot** P.C. INC.

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS | COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 3, fait partie intégrante de notre rapport.

Les chiffres des budgets sont présentés pour fins de comparaison. Ils ont été préparés et approuvés par le Conseil municipal. Ces chiffres n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

Bourque Richard Boutot

Comptables professionnels agréés

Dieppe, NB
le 15 octobre 2024

443 boul. Adélarde-Savoie Blvd.,
Dieppe, NB, E1A 0N7

t • (506) 857-2290
f • (506) 857-8468

www.brbcpa.ca

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BEAURIVAGE

États consolidés des résultats

Année terminée le 31 décembre 2023

**Budget
(non-audit)
(Note 17)****Réel**

REVENUS

Mandat d'impôts fonciers	4 436 171 \$	4 436 170 \$
Subventions sans condition	198 486	198 486
Prestations de services à d'autres gouvernements	204 026	159 780
Ventes de services, amendes et autres frais	1 080 462	936 792
Autres transferts gouvernementaux	42 670	1 247 161
Frais et usagers - Eau et égouts	954 934	886 911
Intérêts	8 401	5 333
Autres	2 885	142 130
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	-	32 158
	<hr/>	<hr/>
	6 928 035	8 044 921

DÉPENSES

Services d'administration générale	970 674	1 329 916
Services de protection	1 701 499	1 521 287
Services de transport	917 809	1 047 012
Services d'hygiène	629 557	626 942
Services de développement économique	523 512	503 620
Services récréatifs et culturels	2 099 711	1 898 910
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	1 168 787	1 041 255
	<hr/>	<hr/>
	8 011 549	7 968 942
	<hr/>	<hr/>
Excédent (déficit) pour l'année (note 15)	(1 083 514) \$	75 979
		<hr/>
Excédent accumulé transféré au début de l'année (note 12)		21 521 511
		<hr/>
Excédent accumulé à la fin de l'année		21 597 490 \$

BEAURIVAGEÉtat consolidé de la situation financière
31 décembre 2023

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse (note 3)	117 649 \$
Comptes à recevoir	
Général	524 226
Gouvernement fédéral et ses agences (note 4)	147 457
Province du Nouveau-Brunswick (note 5)	901 330
	<hr/>
	1 690 662 \$

PASSIFS

Emprunt bancaire	205 776 \$
Comptes à payer et frais courus	409 510
Revenus différés (note 6)	673 486
Dette à long terme (note 7)	3 534 271
Congés de maladie courus (note 8)	105 620
Avantages postérieurs à l'emploi payables (note 9)	35 900
Dû à des organisations affiliées	178 126
	<hr/>
	5 142 689
	<hr/>
DETTE NETTE	(3 452 027)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 13)	48 252 571
Amortissement cumulé (note 13)	23 207 653
	<hr/>
	25 044 918
Charges payées d'avance	4 599
	<hr/>
	25 049 517
	<hr/>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	21 597 490 \$

APPROUVÉ PAR


_____, Maire
_____, Trésorier

BEAURIVAGE

État consolidé de la variation de la dette nette
Année terminée le 31 décembre 2023

Excédent pour l'année	75 979 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 641 908)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	32 158
Amortissement des immobilisations corporelles	1 277 261
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	(32 158)
	<hr/> (288 668)
Augmentation de la dette nette	(288 668)
Dette nette transféré au début de l'exercice (note 12)	(3 163 359)
Dette nette à la fin de l'exercice	(3 452 027) \$

BEAURIVAGE

État consolidé des flux de trésorerie

Année terminée le 31 décembre 2023

Augmentation (diminution) de trésorerie et des équivalents de trésorerie

Mouvements de trésorerie liés à l'exploitation

Excédent pour l'année	75 979 \$
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	(32 158)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 277 261
Comptes à recevoir - Général	122 897
Comptes à recevoir - Gouvernement fédéral et ses agences	(89 263)
Comptes à recevoir - Province du Nouveau-Brunswick	(852 088)
Comptes payables et frais courus	234 136
Revenus différés	(72 580)
Congés de maladie courus	(1 434)
Avantages postérieurs à l'emploi payables	(54 679)
Dû à des organisations affiliées	25 833
	<hr/>
	633 904
	<hr/>

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 641 908)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	32 158
	<hr/>
	(1 609 750)
	<hr/>

Activités de financement

Emprunt bancaire	77 788
Dette à long terme	(314 120)
	<hr/>
	(236 332)
	<hr/>

Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (1 212 178)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Transféré au début de l'exercice (note 12) 1 329 827

À la fin de l'exercice

117 649 \$

BEAURIVAGE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023

1. Objectif de l'organisation

Beaurivage a été incorporée comme une ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1 janvier 2023. En tant que municipalité, Beaurivage est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de Beaurivage reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les états financiers présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la Municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Municipalité sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Municipalité et qui sont la propriété de la Municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le Facilitateur de Transition le 13 décembre 2022 et par le Ministre des gouvernements locaux le 15 décembre 2022.

Comptabilisation des recettes

- (a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.
- (b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Instrument financiers

Les instruments financiers de la Municipalité se composent de l'encaisse, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral, des montants exigibles des fonds propres, d'un prêt bancaire, de créditeurs, de charges à payer et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à d'importants risques de taux d'intérêt, taux de change ou de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La Municipalité est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La Municipalité minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Encaisse et équivalents d'encaisse

Encaisse et équivalents d'encaisse comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	5-25 années
Bâtiments	40 années
Véhicules	3-5 années
Machineries et équipements	5-15 années
Équipement lourd	10-15 années
Matériel et logiciels et équipement de télécommunications	3-5 années
Meubles	3-5 années
Revêtements de route	5-15 années
Voies étagées	10-30 années
Ponts	30-50 années
Structures maritimes	25-30 années
Éclairage / feux de circulation	10-15 années
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	15-100 années
Barrages et ouvrages hydrauliques	25-50 années
Améliorations locatives	pendant la durée du bail

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Information sectorielle

La Beaurivage est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants:

BEAURIVAGE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrain de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, les usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Municipalité a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La Municipalité a un avantage de congé de maladie tel que documenté dans la note 8, une attribution pour service à long terme et un régime de retraite tel que documenté dans la note 9.

3. Encaisse

Encaisse - affectée (note 16)
Encaisse - non affectée

2023

286 700 \$
(169 051)

117 649 \$

BEAURIVAGENotes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023

4. Sommes à recevoir du gouvernement fédéral et de ses agences	2023
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	146 045 \$
APECA	1 412
	147 457 \$

5. Sommes à recevoir du gouvernement du Nouveau-Brunswick	2023
Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC)	182 506 \$
Société de développement régional	718 824
	901 330 \$

6. Revenus différés	2023
Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC)	657 758 \$
Frais aux usagers - Eau et égouts	9 728
Loyers et autres	6 000
	673 486 \$

7. Dette à long terme	2023
<u>Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</u>	
Débentures:	
Général	
BW27-2019, 1.95%-2.95%, due en 2039, DC no 17-0105	878 000
BL25-2014, 1.20%-3.10%, due en 2024, DC no 13-0067	33 000
BI46-2013, 1.35%-4.00%, due en 2033, DC no 11-0105&12-0004	404 000
BL41-2014, 1.20%-3.70%, due in 2034, DC no 11-0105,12-0049&13-0017	56 000
CA36-2021, 0.855%-2.762%, due en 2036, DC no 19-0017	233 000
Eau et eaux usées	
BQ16-2017, 1.20%-3.30%, due en 2032, DC no 14-0053	59 000
BM15-2015, 0.95%-2.80%, due en 2025, DC no 03-0007	63 000
BP19 -2016, 1.20%-3.80%, due in 2036, DC no 09-0027	231 000
BU19-2018, 2.55%-3.55%, due en 2033, DC no 17-0049	105 000
B045-2016, 1.45%-2.90%, due en 2026, DC no 15-0074	104 000
BZ37-2021, 0.30%-2.95%, due en 2041, DC no 17-0091	852 000
	3 018 000

BEAURIVAGENotes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023

7. Dette à long terme (suite)Autres**Général**

Emprunt, d'un montant original de 1 200 000 \$, remboursable par versements annuels de 84 433 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3.50%, échéant en 2030

516 271

3 534 271 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue à l'égard de la dette à long terme.

Les paiements requis sur le principal pendant les cinq prochaines années sont les suivants:

2024 -	321 364 \$
2025 -	295 687 \$
2026 -	270 091 \$
2027 -	243 579 \$
2028 -	249 154 \$

8. Congés de maladie accumulés

La Municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à 1.25 jours par mois pour employés à temps plein. Tous les employés peuvent accumuler un maximum de 120 jours de congés de maladie. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé. Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non capitalisé était de 105 620 \$ au 31 décembre 2023 .

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite à payer

La Municipalité et ses employés participent au régime de pension des employés municipaux du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises qui est administré par un comité élu par ses membres, conformément aux dispositions de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick. Le régime verse des prestations de retraite calculées en fonction des années de service et du salaire maximal moyen.

Les évaluations actuarielles aux fins de provisionnement sont effectuées chaque année ou tous les trois ans, selon la situation financière du régime (actuellement, chaque année). Par la suite, les évaluations actuarielles aux fins de comptabilité sont fondées sur les données recueillies (auxquelles des rajustements sont apportés). La plus récente évaluation actuarielle a été préparée au 31 décembre 2021 et a permis de déterminer une obligation au titre des prestations constituées de 140 299 800 \$ pour l'ensemble du régime, calculée d'après l'analyse comptable.

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite à payer (suite)

L'évaluation actuarielle aux fins de comptabilité a été effectuée en fonction d'un certain nombre d'hypothèses sur des événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les augmentations salariales ainsi que le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées tiennent compte des meilleures estimations de la direction. Les renseignements ci-dessous résument les principales hypothèses de l'évaluation au 31 décembre 2022:

- le taux d'inflation prévu est de 2,1%;
- le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 6.15% par année;
- le taux de rendement prévu sur l'actif est de 6.15%;
- l'âge de la retraite varie selon l'âge et la catégorie d'emploi;
- la durée moyenne estimative du reste de la carrière active ("DUMERCA") est de 14,0 années.

L'évaluation actuarielle préparée 31 décembre 2021 indiquait que la valeur marchande de l'actif net disponible pour les prestations accumulées du régime était supérieure à la valeur actualisée de ces prestations. La province du Nouveau-Brunswick a accordé au régime de pension une exemption de versement des cotisations d'équilibre exigibles relativement au déficit de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime révélait un excédent de 1 294 100 \$ selon l'approche de continuité, soit un changement de 2 127 600 \$ comparativement au déficit de 833 500 \$ enregistré au 31 décembre 2020. En se fondant sur les hypothèses au 31 décembre 2021 l'actuaire prévoyait que les taux de cotisation de l'employeur et des employés suffiraient financer le coût des services courants et paiements spéciaux selon l'approche de continuité, tel que requis la *Loi sur les prestations de pension*.

Au 31 décembre 2021, le régime versait des prestations à 310 retraités. Le montant total des prestations versées aux retraités et aux participants ayant quitté leur emploi en 2023 était estimé à environ 5 210 400 \$ (en 2022, le montant réel s'est élevé à 6 836 300 \$) pour l'ensemble du régime.

Les employés versent des cotisations variant selon le niveau de leurs gains et leur catégorie d'emploi; le taux de cotisation moyen est d'environ 7.95% pour l'ensemble du régime. Chaque municipalité verse des cotisations égales à celles des employés. L'argent de la caisse de retraite est investi dans des valeurs à court terme, des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères. En 2023, les cotisations des employés combinées à celles des municipalités sont estimés à environ 7 978 000 \$ (en 2022, elles ont totalisé 7 988 500 \$) pour l'ensemble du régime.

Les renseignements ci-dessous résument les données du régime par rapport à Beaurivage:

- l'âge moyen des 9 employés actifs participant au régime est de 44.7 (au 31 décembre 2021)
- les prestations versées en 2022 ont atteint 102 600 \$ et sont estimées à 84 100 \$ en 2023
- combinées, les cotisations se sont chiffrées à 69 200 \$ en 2022 et elles sont estimées à 71 200 \$ en 2023

En plus d'analyser la situation financière du régime en ce qui a trait Beaurivage au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, l'actuaire a effectué une extrapolation de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2022 pour déterminer la situation estimative du régime au 31 décembre 2023. L'extrapolation suppose que les hypothèses utilisées au 31 décembre 2023 sont demeurées inchangées depuis le 31 décembre 2022. Elle suppose également un rendement de l'actif de 6.15% après déduction de tous les frais et dépenses. Si la situation diffère de celle qui est supposée, les montants seront rajustés pour rendre compte de la situation réelle. Voir résultats de l'extrapolation:

BEAURIVAGENotes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite à payer (suite)

	2022	Estimation 2023
Passif / (Actif) au titre des prestations constituées		
Passif / (Actif) au titre des prestations constituées au début de la période	73 200 \$	36 000 \$
Charges de retraite pour l'année	(2 600)	35 500
Moins les cotisations de l'employeur	(34 600)	(35 600)
Passif / (Actif) au titre des prestations constituées à la fin de la période	36 000 \$	35 900 \$

Bref, au 31 décembre 2023, le passif au titre des prestations constituées en ce qui concerne Beurivage est estimé à 35 900 \$, alors qu'il était de 73 200 \$ au 1er janvier 2022 et de 36 000 \$ au 31 décembre 2022. Ce montant est inclus dans les avantages sociaux postérieurs à l'emploi qui sont payables, tels qu'ils sont indiqués dans l'état consolidé de la situation financière.

La situation du passif au titre des prestations constituées est démontrée ci-dessous et illustre les montants non amortis qui sont constatés dans les charges de retraite au fil du temps:

	2022	Estimation 2023
Rapprochement du niveau de capitalisation à la fin de la période		
Obligation au titre des prestations constituées	1 660 700 \$	1 723 400 \$
Actifs du régime	1 446 100	1 521 700
Déficit / (Surplus) du régime	214 600	201 700
Gains / (pertes) non amortis	178 600	165 800
Passif / (Actif) au titre des prestations constituées à la fin de la période	36 000 \$	35 900 \$

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées du début à la fin de la période:

	2022	Estimation 2023
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées		
Obligation au titre des prestations constituées au début de la période	1 674 700 \$	1 660 700 \$
Coût des services courants	32 500	45 800
Versements de prestations	(102 600)	(84 100)
Intérêts pour la période	93 500	101 000
Pertes / (Gains) pendant la période	(37 400)	-
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de la période	1 660 700 \$	1 723 400 \$

BEAURIVAGENotes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite à payer (suite)

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'actif du régime du début à la fin de la période:

	2022	Estimation 2023
Rapprochement de l'actif du régime		
Actif du régime au début de la période	1 630 100 \$	1 446 100 \$
Cotisations de l'employeur	34 600	35 600
Cotisations des employés	34 600	35 600
Versements des prestations	(102 600)	(84 100)
Rendement de l'actif pendant la période	(150 600)	88 500
Actif du régime à la fin de la période	<u>1 446 100 \$</u>	<u>1 521 700 \$</u>

La totalité des dépenses reliées aux prestations de retraite inclut les composantes suivantes:

	2022	Estimation 2023
Charge de retraite		
Coût des services courants de l'employeur	(2 100) \$	10 200 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	93 500	101 000
Rendement prévu de l'actif	(92 000)	(88 500)
Amortissement des soldes non constatés		
Pertes / (Gains)	(2 000)	12 800
Coût d'amortissement total	<u>(2 000)</u>	<u>12 800</u>
Charge de retraite	<u>(2 600) \$</u>	<u>35 500 \$</u>

La charge de retraite est incluse dans l'état des résultats.

BEAURIVAGENotes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023

10. Conformité des emprunts à court terme**Emprunt provisoire pour le capital eau et égouts**

La Municipalité à l'autorité ministérielle pour les emprunts à court terme comme suit:

Fonds capital eau et égouts, DC 20-0037	3 227 000 \$
Fonds capital eau et égouts, DC 23-0062	92 000 \$

La Municipalité détient les approbations ministérielles non utilisées suivantes:

Fonds capital eau et égouts, DC 20-0037	243 000 \$
Fonds capital eau et égouts, DC 23-0062	92 000 \$

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4% du budget de fonctionnement de la municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50% du budget de fonctionnement pour l'année. En 2023, la Municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt est pour un projet de nature capitale. Les montants payables entre les fonds ne sont pas en conformité avec cette exigence.

11. Excédent/déficit au fonds d'eau et égout

La *Loi sur les municipalités* exige que les excédents/déficits au fonds d'eau et égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante; l'excédent/déficit à la fin de l'année est le suivant :

	<u>2023</u>
2023 Excédent	66 453 \$
2022 Excédent	76 644
	<u>143 097 \$</u>

12. Regroupement

À la suite de la réforme de la gouvernance locale de la Province du Nouveau-Brunswick, la Ville de Richibucto et le Village de Saint-Louis de Kent ont été fusionnés. Au 1er janvier 2023, la nouvelle entité de Beaurivage a été incorporée comme municipalité selon la Loi sur la gouvernance locale.

BEAURIVAGE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

13. Tableau d'immobilisations corporelles

	Terrain	Améliorations aux terrains	Bâtiment et améliorations locatives	Véhicules	Machines et équipements	Routes et rues	Infrastructure Installations de traitements	Eau et égouts	Actifs en construction	2023 Total
Coût										
Solde d'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Solde Transféré (note 12)	518 918	6 923 211	13 917 012	626 675	5 890 307	5 885 161	1 914 278	10 606 783	328 318	46 610 663
Ajouts: Additions nets durant l'année	-	160 434	-	238 225	95 060	77 797	-	-	1 070 392	1 641 908
Solde de fermeture	518 918	7 083 645	13 917 012	864 900	5 985 367	5 962 958	1 914 278	10 606 783	1 398 710	48 252 571
Amortissement accumulé										
Solde d'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde transféré (note 12)	-	3 209 588	3 231 587	448 478	3 827 028	4 322 107	936 382	5 955 224	-	21 930 394
Ajouts: Amortissement durant l'année	-	196 718	496 334	42 538	212 355	116 205	42 657	170 454	-	1 277 261
Moins: Amortissement accumulé sur disposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de fermeture	-	3 406 304	3 727 921	491 016	4 039 383	4 438 312	979 039	6 125 678	-	23 207 653
Valeur nette des immobilisations corporelles	518 918 \$	3 677 341 \$	10 189 091 \$	373 884 \$	1 945 984 \$	1 524 646 \$	935 239 \$	4 481 105 \$	1 398 710 \$	25 044 918 \$
Composé de:										
Fonds général	352 513 \$	1 389 687 \$	10 189 091 \$	373 884 \$	1 587 606 \$	1 524 646 \$	- \$	108 882 \$	279 317 \$	15 805 626 \$
Fonds eau et égouts	166 405	2 287 654	-	-	358 378	-	935 239	4 372 223	1 119 393	9 239 292
	518 918 \$	3 677 341 \$	10 189 091 \$	373 884 \$	1 945 984 \$	1 524 646 \$	935 239 \$	4 481 105 \$	1 398 710 \$	25 044 918 \$

BEAURIVAGE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

14. Tableau de présentation sectorielle

	Administration générale	Protection	Transport	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2023 Consolidés
Revenus								
Mandat d'impôts fonciers	629 289 \$	1 103 084 \$	595 017 \$	408 142 \$	339 393 \$	1 361 245 \$	- \$	4 436 170 \$
Subvention sans condition	28 156	49 355	26 623	18 261	15 185	60 906	-	198 486
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	12 592	35 266	-	-	111 922	-	159 780
Vente de services, amendes et autres frais	32 341	-	-	-	288 619	615 832	-	936 792
Autres transferts gouvernementaux	42 670	-	238 231	-	-	100 651	865 609	1 247 161
Frais aux usagers - Eau et égout	-	-	-	-	-	-	886 911	886 911
Intérêts	3 082	-	-	-	-	-	2 251	5 333
Autres	173 227	-	-	-	1 061	-	-	174 288
	908 765	1 165 031	895 137	426 403	644 258	2 250 556	1 754 771	8 044 921
Dépenses								
Salaires et bénéfiques	546 483	59 472	58 212	-	161 700	613 777	75 601	1 515 245
Bien et services	576 244	1 298 373	847 426	626 303	288 170	683 219	569 360	4 889 095
Amortissement	34 980	127 851	141 374	639	44 311	572 885	355 221	1 277 261
Intérêts	14 418	35 591	-	-	-	26 594	40 858	117 461
Autres	157 791	-	-	-	9 439	2 435	215	169 880
	1 329 916	1 521 287	1 047 012	626 942	503 620	1 898 910	1 041 255	7 968 942
Excédent (déficit) pour l'année	(421 151) \$	(356 256) \$	(151 875) \$	(200 539) \$	140 638 \$	351 646 \$	713 516 \$	75 979 \$

BEAURIVAGENotes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023**15. Réconciliation de l'excédent de l'année**

	Fonctionnement Général	Capital Général	Fonctionnement Eau et égouts	Capital Eau et égouts	Réserve Fonctionnement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonctionnement Eau et égouts	Réserve Capital Eau et égouts	Total
Excédent (déficit) par fonds pour l'année 2023	(135 916) \$	(502 537) \$	202 933 \$	510 389 \$	458 \$	457 \$	10 \$	185 \$	75 979 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis									
Surplus (déficit) d'avant dernière année	74 919	-	32 631	-	-	-	-	-	107 550
Transferts entre fonds:									
Fonds de fonctionnement général au fonds de capital général	(42 016)	42 016	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de réserve capital général au fonds de capital général	-	93 326	-	-	-	(93 326)	-	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	(197 120)	197 120	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	-	-	(117 000)	117 000	-	-	-	-	-
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	32 158	(32 158)	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour congés de maladies courus	7 926	-	(52 111)	-	-	-	-	-	(44 185)
Dépenses d'amortissement	-	922 040	-	355 220	-	-	-	-	1 277 260
Changement au montant enregistré sous CSP du régime de retraite défini	(6 700)	-	-	-	-	-	-	-	(6 700)
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2023	(130 833)	1 222 344	(136 480)	472 220	-	(93 326)	-	-	1 333 925
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2023	(266 749) \$	719 807 \$	66 453 \$	982 609 \$	458 \$	(92 869) \$	10 \$	185 \$	1 409 904 \$

BEAURIVAGE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

16. États des réserves

	Réserve Fonctionnement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonctionnement Eau et égouts	Réserve Capital Eau et égouts	Total 2023
Actifs					
Encaisse	35 808 \$	45 352 \$	5 554 \$	- \$	86 714 \$
Débiteurs (Créditeurs)	98 546	-	-	101 440	199 986
Excédent accumulé	134 354 \$	45 352 \$	5 554 \$	101 440 \$	286 700 \$
Revenus					
Intérêts	458	457	10	185	1 110
	458	457	10	185	1 110
Dépenses					
Transfert au Fonds de capital général	-	93 326	-	-	93 326
Excédent (déficit) pour l'année	458 \$	(92 869) \$	10 \$	185 \$	(92 216) \$

BEAURIVAGE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

16. État des réserves (suite)

Il est proposé par la conseillère Stella Richard que 23 383 \$ soit transféré du fonds de réserve au fonds de fonctionnement général afin de faire l'achat d'un camion pour le département de service de protection. Appuyé du conseiller Paul Lirette.

Il est proposé par la conseillère Joanne Robichaud que 32 869 \$ soit transféré du fonds de réserve au fonds de fonctionnement général afin de faire l'achat d'un camion pour le département de service de protection. Appuyé du conseiller Paul Lirette.

Il est proposé par le conseiller Paul Lirette que l'on aille chercher les fonds dans le fonds de réserve pour faire l'achat d'un VUS au coût de 37 074 \$ pour les services de protection. Appuyé par le conseiller Howard Vautour..

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes des résolution adoptées aux réunions du Conseil du 17 janvier 2023, 21 février 2023 et 3 octobre 2023.



Mélanie Savoie
Greffière
Beaurivage



2024-10-17

Date

BEAURIVAGE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

17. Budget de fonctionnement réconcilié au budget CSP

	Budget de fonctionnement Général	Budget de fonctionnement Eau et égouts	Amortissement Immobilisations	Transfert	Total
Revenus					
Mandat d'impôts fonciers	4 436 171 \$	- \$	- \$	- \$	4 436 171 \$
Subvention sans condition	198 486	-	-	-	198 486
Prestations de services à d'autres gouvernements	204 026	-	-	-	204 026
Ventes de services - amendes et autres frais	1 080 462	-	-	-	1 080 462
Autres transferts gouvernementaux	-	-	-	42 670	42 670
Autres transferts	122 985	-	-	(120 100)	2 885
Frais aux usagers - Eau et égouts	-	954 934	-	-	954 934
Intérêts	400	8 001	-	-	8 401
Surplus d'avant dernière année	117 589	84 719	-	(202 308)	-
	6 160 119	1 047 654	-	(279 738)	6 928 035
Dépenses					
Services d'administration générale	921 591	-	34 980	14 103	970 674
Service de protection	1 537 514	-	127 851	36 134	1 701 499
Services de transport	776 435	-	141 374	-	917 809
Services d'hygiène	628 918	-	639	-	629 557
Services de développement économique	479 201	-	44 311	-	523 512
Services récréatifs et culturels	1 500 163	-	572 885	26 663	2 099 711
Frais de services de la dette					
Remboursement de la dette à long terme	197 120	117 000	-	(314 120)	-
Intérêts	76 900	41 412	-	(118 312)	-
Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de capital général	42 277	-	-	(42 277)	-
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve eau et égouts	-	65 000	-	(65 000)	-
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	-	772 154	355 221	41 412	1 168 787
Déficit d'avant dernière année	-	52 088	-	(52 088)	-
	6 160 119	1 047 654	1 277 261	(473 485)	8 011 549
Excédent (déficit)	- \$	- \$	(1 277 261) \$	193 747 \$	(1 083 514) \$

BEAURIVAGENotes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023**18. Support des dépenses**

	Budget 2023	Réel 2023
Services gouvernements généraux		
Services législatifs		
Maire	49 050 \$	53 158 \$
Conseillers	149 234	143 661
Autres	12 000	14 748
	210 284	211 567
Administration générale		
Administration		
Administration	386 606	317 648
Immeubles de bureau	54 950	136 989
Avocat	9 000	22 736
Gestion des finances		
Administration	59 496	61 507
Vérification externe	18 000	10 410
Services communs		
Relations civiques	4 500	10 276
Formation et perfectionnement	3 000	8 021
Autres services d'administration générale		
Coûts reliés à l'évaluation	80 414	80 414
Prime d'assurance	44 466	44 466
Frais de consultation	-	147 449
Subvention à but social ou environnemental	21 500	24 156
Mauvaise créance et autres ajustements	-	136 886
Amortissement	34 980	34 980
Intérêts	14 103	14 418
Autres	29 375	67 993
	760 390	1 118 349
	970 674 \$	1 329 916 \$
Services de protection		
Services de police		
Engagement par contrat - GRC	1 081 453 \$	1 081 453 \$
Protection contre l'incendie		
Administration	43 000	50 031
Brigade de pompiers	18 000	20 244
Poste et autres bâtiments	55 496	48 986
Matériel et équipement d'incendie	255 946	95 289
Formation et perfectionnement	12 700	3 197
Autres		
Mesures d'urgence	4 103	-
Application des arrêtés	9 709	9 709
Contrôle des animaux nuisibles	11 201	11 037
Collaboration régionale	10 906	10 908
Autres services de protection	35 000	26 991
Amortissement	127 851	127 851
Intérêts	36 134	35 591
	1 701 499 \$	1 521 287 \$

BEAURIVAGENotes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023

18. Support des dépenses (suite)

	Budget 2023	Réel 2023
Services de transport		
Services communs		
Administration	71 981 \$	58 212 \$
Chemins et rues		
Entretien d'été	114 672	177 858
Trottoirs	10 000	20 627
Fossés de drainage et ponceaux	2 800	-
Égouts pluviaux	9 000	22 121
Nettoyage des rues	10 000	14 246
Enlèvement de la neige et de la glace	241 151	261 875
Éclairage des rues	261 621	269 097
Circulation		
Plaques de nom des rues	8 381	1 791
Traçages des voies de circulation	8 000	10 175
Autres		
Transport régional - Contribution à CSRK	11 498	11 486
Autres service relatifs aux transport	27 331	58 150
Amortissement	141 374	141 374
	917 809 \$	1 047 012 \$
Services d'hygiène du milieu		
Collecte des déchets - CSRK	446 445 \$	446 445 \$
Enfouissement des déchets - CSRK	179 795	179 858
Collecte des déchets - Autres	2 678	-
Amortissement	639	639
	629 557 \$	626 942 \$
Services de développement environnemental		
Urbanisme et zonage		
Contribution à CSRK	151 461 \$	151 460 \$
Autre	876	685
Mise en valeur du territoire		
Embellissement et améliorations de terrains	7 000	-
Développement communautaires - Contribution à CSRK	3 910	3 910
Développement économique - Contribution à CSRK	8 041	8 041
Autres services de développement		
Bureau de tourisme	9 600	567
Parc Jardine	287 877	261 488
Tourisme - Contribution à CSRK	8 436	8 496
Autres - Parc de roulottes	2 000	1 371
Amortissement	44 311	44 311
Autres	-	23 291
	523 512 \$	503 620 \$

BEAURIVAGENotes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2023

18. Support des dépenses (suite)

	Budget 2023	Réel 2023
Services récréatifs et culturels		
Services récréatifs		
Centres et salles communautaires	56 058 \$	62 545 \$
Piscine - AquaKent	258 679	152 177
Aréna - Centre Kent North	815 077	733 749
Contribution à CSRK (curling club)	4 321	4 321
Parcs et terrains de jeux	298 662	280 103
Autres services récréatifs		
Gazibo	20 598	14 062
Camp d'été, événements spéciaux et autres	10 282	20 795
Amortissement	572 885	572 885
Intérêts	26 663	26 594
	2 063 225	1 867 231
Services culturels		
Bibliothèque	29 804	24 997
Autres services récréatifs et culturels - Contribution à CRSK	6 682	6 682
	2 099 711 \$	1 898 910 \$
Eau et égouts		
Approvisionnement en eau		
Administration	110 311 \$	86 498 \$
Transmission et distribution	129 161	163 941
Force motrice et pompage	34 302	37 318
Amortissement	230 203	230 203
Autres	14 397	4 297
Collecte des eaux usées et d'éliminations		
Administration	121 711	84 819
Système de raccordement	227 590	151 631
Station de levage	133 682	116 457
Amortissement	125 018	125 018
Autres	1 000	-
Provision pour pertes sur comptes à recevoir	-	215
Intérêts	41 412	40 858
	1 168 787 \$	1 041 255 \$